

Respect

Collaboration

Bien-être



École du Val-des-Lacs
 1420, boulevard des Ruisseaux
 Mont-Laurier (Québec) J9L 0H6
 Tél. : (819) 623-3137



Procès-verbal

Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 9 février 2021

Lieu :

Par TEAMS



Heure :

18 h 30 à 20 h 10

Présences :

<i>Poste</i>	<i>Nom</i>	<i>Présence</i>	<i>Groupe</i>
1-	Maude Lajeunesse	X	Parents
2-	Jessica Lauzon		Parents
3-	Myriam Deslauriers	X	Parents
4-	Tania Paradis	X	Parents
5-	Julie Falardeau	X	Parents
1-	Chantal Fernet	X	Enseignante
2-	Karine Bélec	X	Enseignante
1-	Stéphanie Lépine		Service de garde
1-	Véronique Bolduc		Communauté
2-	Amélie Labelle	X	Communauté
7-			Employée de soutien
Est également à la table du conseil :			
	Mariève Dumoulin	X	Direction d'école

1-

Présence et quorum

La présidente, Maude Lajeunesse, ouvre la séance à 18 h 30, après avoir constaté que tous les membres ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2-

Question du public

Aucune

3-

Adoption de l'ordre du jour

007-CE
2020-2021
24

CONSIDÉRANT que Mme Mariève Dumoulin, directrice, a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 9 février 2021 ;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école du Val-des-Lacs ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Fernet il est résolu à l'unanimité ;

D'ADOPTER, l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 9 février 2021 ;

En y apportant les modifications suivantes :

- Ajout au point 7 a) règles de fonctionnement ;
- Ajout au point 7 b) mesures protégées ;
- Ajout du point 8 b) arrivée des élèves le matin.

4-

Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 1^{er} décembre 2020

007-CE
2020-2021
25

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Fernet, il est résolu à

D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020.

5- *Suivis au procès-verbal*

6- *Correspondance*

Photos scolaires : M. Provost, photographe, nous a fait parvenir l'information concernant les photos scolaires 2020-2021. La date qui pourrait être disponible pour notre école est le 4 octobre 2021.

Pamphlet électronique : Mme Maude Lajeunesse, présidente du CÉ nous présente un pamphlet concernant la maison St-Joseph qui vient en aide aux parents défavorisés, favorise la relation entre les parents pour le bien-être des enfants, etc... Une copie sera envoyée aux enseignants et aux parents.

7- *Les Rapports et la reddition de comptes*

a) Rapport de la présidente

- Acte d'établissement

007-CE
2020-2021
26

Mme Maude Lajeunesse, présidente du CÉ, nous présente l'acte d'établissement.

CONSIDÉRANT que l'acte d'établissement a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école du Val-des-Lacs ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Myriam Deslauriers il est résolu à l'unanimité ;

D'ADOPTER, l'acte d'établissement ;

- Règles de fonctionnement

Des changements seront apportés aux règles internes du CÉ concernant l'absence et remplacement des membres.

b) Rapport de la directrice

- Suivi situation pandémie

Mme Mariève Dumoulin, nous informe qu'il a eu la fermeture de l'école Saint-Joachim concernant la Covid-19. Il y a eu certaines modifications d'apportées concernant les mesures sanitaires.

- Projet éducatif

007-CE
2020-2021
27

Mme Mariève Dumoulin, directrice, nous présente le projet éducatif et le plan de réussite de l'école du Val-des-Lacs.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 74 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement de l'école du Val-des-Lacs doit adopter le projet éducatif de l'école;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 74 de la *LIP*, le conseil d'établissement a analysé la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la société qu'elle dessert;

CONSIDÉRANT que le conseil s'est assuré que notre école répond bien aux attentes qui la concernent, dans le plan stratégique de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le conseil s'est assuré de la participation des personnes intéressées par l'école, dans la préparation de ce projet (art. 74, 2^e par.);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Maude Lajeunesse, il est résolu à l'unanimité ;

D'ADOPTER, conformément à l'article 74 de la *LIP*, le projet éducatif 2020-2021 de l'école du Val-des-Lacs proposé, dont copie est versée en annexe au procès-verbal du 9 février 2021 pour en faire partie intégrante.

DE MANDATER Mariève Dumoulin, directrice pour qu'il informe toutes les personnes intéressées par le projet éducatif 2020-2021 de notre école.

- Grille-matières

007-CE
2020-2021
28

Mme Mariève Dumoulin, directrice, nous présente la grille-matières 2021-2022 et nous explique qu'il y aura de la semestrialisation pour les spécialités en anglais et en musique. Il y aura des cours de musique, 2 fois/semaine, de septembre à la mi-janvier et des cours d'anglais, 2 fois/semaine, de la mi-janvier à la fin juin.

- CONSIDÉRANT** que l'article 86 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au conseil d'établissement de l'école du Val-des-Lacs, le mandat d'approuver la répartition du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposée par Mme Mariève Dumoulin, directrice ;
- CONSIDÉRANT** que la proposition a été élaborée avec la participation des enseignants de l'école conformément à l'article 89 de la LIP et qu'elle respecte les programmes d'enseignement, le Régime pédagogique et les encadrements de l'Entente nationale ;
- CONSIDÉRANT** la proposition déposée par le directeur en vertu de l'article 86 de la LIP ;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition Julie Falardeau, il est résolu à l'unanimité
- D'APPROUVER** la semestrialisation et la grille-matières 2021-2022 de l'école du Val-des-Lacs.

- PSA/CRÉA/organisation scolaire

Mme Mariève Dumoulin, directrice, nous explique : qu'est-ce qu'un PSA, qu'est-ce qu'un PSA-CRÉA. De plus, elle nous informe que l'organisation scolaire sera sensiblement la même que cette année.

- Suivi comité intervention et plan lutte intimidation et violence

007-CE
2020-2021
29

Mme Mariève Dumoulin, directrice, nous présente le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

- CONSIDÉRANT** que le plan de lutte contre l'intimidation et la violence a été communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école du Val-des-Lacs ;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Myriam Deslauriers il est résolu à l'unanimité ;
- D'ADOPTER**, le plan de lutte contre l'intimidation et la violence ;

- Suivi des fonds à destination spéciale

Point reporté à la prochaine assemblée du conseil d'établissement.

- Mesures protégées

007-CE
2020-2021
30

Mme Mariève Dumoulin, directrice, nous explique le document concernant les mesures protégées de l'école du Val-des-Lacs.

CONSIDÉRANT que les mesures protégées ont été communiquées aux membres du conseil d'établissement de l'école du Val-des-Lacs ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Myriam Deslauriers il est résolu à l'unanimité ;

D'ADOPTER, les mesures protégées ;

8-

Travaux du conseil

- Location de locaux

007-CE
2020-2021
31

Mme Mariève Dumoulin, directrice, nous présente le contrat de location de salle de l'école du Val-des-Lacs.

CONSIDÉRANT que le contrat de location de salle a été communiquée aux membres du conseil d'établissement de l'école du Val-des-Lacs ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Maude Lajeunesse il est résolu à l'unanimité ;

D'APPROUVER, le contrat de location de salle de l'école du Val-des-Lacs ;

- Arrivée des élèves

Mme Tania Paradis, nous informe qu'il y a plusieurs parents qui débarquent leur enfant dans l'entrée principale de l'école Saint-Jean-L'Évangéliste. Cela occasionne du trafic sur la route 117. Elle demande que des membres du personnel essaient de trouver une solution afin que le tout soit sécuritaire pour tous les élèves.

9-

Nouvelles des enseignants

007-CE
2020-2021

École Saint-Jean-L'Évangéliste :
16 décembre : déjeuner en pyjama ;

Janvier : enseignement à distance ;
Education physique : Marie-Pier Lachaine, spécialiste en éducation physique fait de la raquette et/ou du ski avec tous les groupes ;
Février : courrier du cœur pour la Saint-Valentin ;

Il y a eu des demandes pour la cour d'école :

- allonger l'asphalte afin que des jeux soient peints ;
- des tables avec pergola pour faire de l'enseignement à l'extérieur ;
- faire un contour plus haut pour le carré de sable ;
- achat de pelles et d'accessoires pour la cour d'école ;
- installer ballons poires, ballons captifs ...

Les enseignants de l'école Saint-Jean-L'Évangéliste aimeraient offrir un suçon à tous les élèves pour la Fête de Pâques. Le montant serait d'environ 200,00 \$ et ils demandent que ce soit payé par l'entremise du budget des fonds à destination spéciale.

CONSIDÉRANT que la demande d'achat de suçons fait avec les fonds à destination spéciale a été communiquée aux membres du conseil d'établissement de l'école du Val-des-Lacs ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Julie Falardeau il est résolu à l'unanimité ;

D'ADOPTER, l'achat de suçons avec les fonds à destination spéciale pour les élèves de l'école Saint-Jean-L'Évangéliste ;

École Saint-Joachim :

16 décembre : déjeuner en pyjama ;
«les mots s'animent » des acteurs qui racontent des contes aux élèves. Les élèves qui le désiraient, pouvaient faire le doublage de bandes-annonces ;

Les enseignants de l'école Saint-Joachim ont décidé d'arrêter les diners resto pour un temps indéterminé.

Il y a eu des demandes pour la cour d'école :

- réparer l'asphalte afin qu'elle soit plus sécuritaire; la cour d'école étant aussi un parc municipal, il faudra vérifier à la ville de Mont-Laurier s'il peut y avoir une entente pour la réparation ;
- installer un jeu de gagaball ;

10- *Nouvelles du service de garde*

Aucune

11- *Nouvelles du représentant de l'O.P.P.*

007-CE
2020-2021
33

Les membres de l'O.P.P. veulent organiser :
une chasse aux cocos pour Pâques ;
un concours d'entraide ou la fabrication de masques ; les enseignants devront passer des bandes vidéos aux élèves.

Les membres de l'O.P.P. demandent un montant pour faire l'achat de cocos pour la chasse aux cocos avec les fonds à destination spéciale.

CONSIDÉRANT que la demande d'achat de cocos fait avec les fonds à destination spéciale a été communiquée aux membres du conseil d'établissement de l'école du Val-des-Lacs ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Myriam Deslauriers il est résolu à l'unanimité ;

D'ADOPTER, l'achat de cocos avec les fonds à destination spéciales pour les élèves de l'école Saint-Jean-L'Évangéliste ;

12- *Nouvelles du comité de parents*

Annie Lamoureux, directrice aux ressources financières, explique le fonctionnement du service de garde.

Une demande a été faite pour que des bacs de recyclage de masques soient installés dans les écoles.

13- *Prochaine réunion*

La prochaine réunion aura lieu le mardi 9 mars 2021, à 18 h 30.

14- *Levée de la séance*

Respect

Collaboration

Bien-être

007-CE
2020-2021
34

Considérant
En conséquence,

que l'ordre du jour est épuisé ;
sur proposition de Julie Falardeau, il est résolu à
l'unanimité de lever l'assemblée de la séance ordinaire du
9 février 2021, à 20 h 10.

Mariève Dumoulin
Directrice

Maude Lajeunesse
Présidente